

LES PILLES, HISTOIRE ET PATRIMOINE

Numéro W262002713

Lettre 1 - 2015



Réunion de travail avec Alexandre Vernin sur l'Histoire des Pilles

3 février 2015

14 h 30 en salle des fêtes des Pilles

Présents :

Marylène Delmarre, Gisèle Duchâteau et Olivier Barlet (bureau de l'association Les Pilles, Histoire et patrimoine)

Bryan Keys, André Chabrol, Mireille Canton, une habitante de Condorcet

Alexandre Vernin a travaillé sur Châteauneuf, Aubres ou Condorcet et un peu sur les Pilles, notamment en ce qui concerne la question du pont. Mais avant d'entamer une recherche, il est important de se demander ce qu'on souhaite faire et quels sont les objets de recherche à travailler. En effet, en commençant à étudier et à écrire l'histoire de son village on entame un chemin au long cours, qui souvent prendra plusieurs années. Il est donc intéressant de pouvoir avoir des « résultats » intermédiaires qui permettent de faire des points d'étape dans un cheminement long. L'intérêt pour ces points particuliers peut donc servir de base à une recherche plus générale. Il propose de faire le point des enjeux et intérêts de chacun pour se demander comment trouver les informations.

Réponses du tour de table concernant les questions qu'on se pose :

- Le rocher enchaîné, la "guérite", le mur : pourquoi existent-ils ? A quelle époque ont-ils été réalisés ?
- L'organisation du château et son rôle dans l'Histoire des Pilles (et peut-être de la région)
- La volonté d'élaborer une histoire des Pilles global et montrer ce qu'il en reste ou pas dans ses pierres, pour préparer notamment une visite du village via des notices explicatives.
- La place des Pilles comme frontière entre provinces, le rôle régional des Pilles, frontière qui arrête quoi et laisse passer quoi et les conséquences sur les commerce et les trafics (gabelle)
- Explorer les liens entre le château, la frontière, la guérite, le « trou de l'argent faux », les constructions dont on voit les restes tout en haut autour du passage en forme de V.
- La présence de traces gallo-romaines sur le territoire de la commune et l'organisation du territoire à l'époque, l'importance de collecter des données à l'occasion des travaux
- Les Pilles était-il entièrement en Comtat Venaissin ou bien comme il se dit partagé avec le Dauphiné (ce qui était le cas d'Aubres) ?
- De quand date le pont ?

Un certain nombre de points sont évoqués au fil des questions :

Concernant le **château des Pilles**, on pourra trouver des mentions qui datent du XIII^e siècle. On évoque alors le lieu sous le terme de castrum. Un **castrum** est un terme générique pour les espaces fortifiés : château au sommet ou bien ensemble du village avec le château comme c'est en général le cas au 13^e et 14^e siècle. Cela peut être la partie ou le tout. Les documents parleront du château en lui-même ou des questions de droit.

Le **fief** renvoie à une seigneurie dans le droit féodal, à un ensemble de droits relevant d'un seigneur. Le propriétaire d'un castrum a un fief. Dans la région (Aubres, Nyons, etc.), au 10^e siècle, on trouve les *villae* : un texte parle ainsi de la *villa* d'Aubres et non de castrum. A Aubres, il y eut ensuite un déplacement de la villa vers un site de hauteur susceptible d'être aménagé en *castrum* (enchâtellement des populations que l'on met dans un « château »).

Pour mieux comprendre l'organisation du château des Pilles, il faudra faire venir une archéologue pour voir comment s'accrochait le château et avoir une idée plus précise de son implantation. On y trouve certainement un fossé sec, des falaises de protection, des aménagements du terre-plein avec murs soutenant terrasses. Mais il reste que ces vestiges ont aussi fait l'objet de réaménagements, ce qui peut rendre difficile leur lecture.

Provinces : Lorsqu'on consulte un cadastre de 1414 (AD Drôme, E 3030), on s'aperçoit que c'est la rive gauche qui est clairement dans le Comtat Venaissin et qui relève du territoire des Pilles. La destinée de la rive droite est plus complexe et reste à préciser. On sait que le territoire des Pilles s'est étendu au détriment de Condorcet au XVII^e siècle (à la suite d'un procès dont il reste des traces dans les archives de Condorcet). Avant cette date, il n'est pas certain que le secteur en rive droite fut très étendu, voire même ait existé.

Ces frontières entre provinces et états se sont fixées au XIII^e siècle, à partir de la constitution de domaines rassemblés d'une part par les seigneurs de Mévouillon et de Montauban et d'autre part par l'administration d'Alphonse de Poitiers puis du Pape. Le Comte de Provence est intervenu plus à l'est (secteurs de Rémuzat et Lemps).

Au 10^e et 11^e siècle, on n'a peu d'idée sur l'organisation territoriale. On sait que, issus des périodes gallo-romaine et carolingienne, il pouvait exister des domaines publics importants. Ainsi, à Nyons et à Vinsobres, en 972, on a la présence d'un domaine public (relevant du fiscus) qui était sous la double tutelle de l'archevêque d'Arles et du comte Guillaume. Ce domaine est restitué à cette date à l'abbaye St Jean fondée à Arles par l'archevêque Césaire. A Châteauneuf de Bordette ou à Mirabel, les castra ou les villae semblent relever plutôt d'un domaine privé (alleu) qui est placé sous la contrôle d'une famille dite de Mirabel.

Pour les Pilles, c'est difficile à dire en l'état de la documentation pour le IX^e et le X^e siècle.

Au 11^e siècle, émerge la féodalité, qui est un système économique et politique, reposant sur des relations personnelles entre les gens, relations qui encadrent les possessions et l'exploitation foncières. Mais cet ordre est aussi très complexe : on peut avoir des fiefs avec des coseigneurs qui reconnaissent le seigneur mais qui possèdent aussi des dépendants. On retrouve ainsi à Aubres plusieurs niveaux de hiérarchie et d'imbrication. L'impôt n'était cependant payé qu'à un seul seigneur. A Aubres, qui était une terre indivise entre le Comtat et le Dauphiné, on peut penser que cette indivision concernait à la fois les territoires et les personnes qui étaient vassaux du Pape ou du roi-dauphin selon le seigneur auquel les gens rendaient hommage. Aux Pilles, c'est assez simple, car à partir de 1275, le seul seigneur majeur est le Pape. Il peut cependant donner en fief la seigneurie à un vassal qui va lui rendre hommage.

La notion de frontière recoupe aussi des découpages religieux. Les Pilles est situé à la limite de trois diocèses : celui de Sisteron (auquel l'église St Marcel, siège de la paroisse, était rattachée au Moyen Age), celui de Vaison (Châteauneuf de Bordette) et celui de Die (Aubres et Condorcet). Ce type de frontière est important car on considère qu'elles pouvaient relever de découpages administratifs d'origine gallo-romaine (limites de cités romaines). Il reste que le statut du petit diocèse de Sisteron (autour de Bodon et de Ste Jalle) reste flou et on ne peut pas expliquer clairement l'origine de cette enclave épiscopale. N'est-elle pas liée aux anciens domaines religieux et « seigneuriaux » de l'abbaye de Bodon (située à St May) ?

Les textes médiévaux cite une **tour de Bracosa ou Blacosa** entre Aubres et les Pilles, en rive droite de la rivière (au XIV^e siècle). Cette tour était rattachée à la seigneurie de Châteauneuf de Bordette et à une coseigneurie d'Aubres (qui, elle, relevait du Dauphin). On peut se demander si cette tour n'était pas implantée en rive droite au sommet de l'arête rocheuse qui domine le village (il en reste des vestiges constitués par des bases de murs. Ces vestiges sont situés au-delà du mur qui faisait la limite de la commune.

Le point remarquable reste ainsi la cluse (rétrécissement de vallée et rivière) et son contrôle reste un enjeu pour l'ensemble de la région. En effet, elle commandait un itinéraire emprunté vers les Alpes et l'Italie, et contrairement à Nyons il était difficile de trouver un itinéraire alternatif (vallée de Châteauneuf qui permet de court-circuiter Nyons entre le sud et les Alpes).

Il faut donc être précis et prudent concernant ces questions de limites. On sait que le territoire de la *villa* de Nyons était situé à la fin du X^e siècle en partie du territoire de la commune actuelle d'Aubres. Pour les Pilles, le territoire communal, très modeste au Moyen Age s'est étendu à l'est (aux dépens de Condorcet au XVII^e siècle, secteur de « la Manche ») et à l'ouest, aux dépens d'Aubres (en 1864).

Ce statut d'enclave du village a certainement profité aux Pilles. Sophie Bentin (qui réside à Vinsobres) a écrit une thèse sur les enclaves papales entre le XVI^e et le XVIII^e siècle et elle montre notamment tous les trafics de contrebande qui pouvaient exister aux XVII^e et au XVIII^e siècle, du fait des différences de fiscalité entre les Etats du Pape et le Royaume

de France (sel, tabac, toiles peintes, livres, etc.). Ce sont peut-être grâce à ces trafics que les habitants des Pilles ont pu aménager quelques belles maisons dans le village au XVIII^e siècle.

Surveillance des travaux : les ouvriers qui interviennent sur le chantier de l'assainissement collectif auraient mis au jour, le long de la route, des pierres qui pourraient être les dalles d'une voie romaine. On sait qu'il en existait une dans les gorges et qu'elle devait passer également à Nyons. Il est possible, si d'autres travaux sont réalisés, de contacter Jean-Claude Mège (société archéologique de Nyons) qui pourrait voir ce qu'il en est et si nécessaire faire des relevés et une déclaration auprès de la DRAC.

Les passages de l'Eygues. Plusieurs évoquent l'existence d'un **gué** (appelé parfois « le gué romain ») qui aurait été posé en travers de la rivière, que les anciens connaissaient et entretenaient, en amont du monument aux morts, et qu'ils utilisaient en période de basses eaux. Cette tradition orale est encore vivace. Les gués étaient fréquents sur l'Eygues. Ainsi à Nyons, au début du XV^e siècle, il y avait un gué au niveau du pont de l'Europe actuel.

On sait aussi qu'il existait un « œuvre de pont » des Pilles dès le début du XV^e siècle car on le retrouve mentionnée dans un testament de cette époque (AD Drôme, 2 E 13215, testament de François Chalancon des Pilles, fils de Marin Chalancon, 1401). Une « œuvre de pont » était destinée à collecter de l'argent pour réaliser et entretenir un pont. Les dons pouvaient être assortis d'indulgences. On pouvait aussi créer des œuvres pour la construction d'églises ou d'ouvrages publics.

On trouve de façon certaine un pont au début du 17^e (délibérations et comptes de la communauté, AD Drôme, E 3031 et E 3032). Pour avoir la certitude de la date de construction du pont, il serait nécessaire de trouver un prix fait (sorte de devis), comme à Nyons. On a pu aussi avoir un pont en bois puis un pont en pierre au XVII^e siècle. En effet, le pont des Pilles semble, par sa forme et son architecture, plus moderne que médiéval. A la période médiévale et moderne, il existait de nombreux pont en amont de Nyons : en effet à Aubres, aux Pilles, à Sahune, à St May, à Rémuzat ou à Verclause les territoires des seigneuries s'étendaient sur les deux rives de la rivière et il était nécessaire de pouvoir traverser la rivière de tout temps, malgré les coûts d'entretien importants. Ces ponts étaient souvent en bois (Sahune, Verclause). Quand ils étaient en pierre, leur construction se faisait assez rapidement. Ainsi à Nyons, l'arche du pont, avec la construction des cintres en bois qui soutenaient la voute, a été réalisée entre septembre 1399 et octobre 1400.

Pour les Pilles, il va être nécessaire de voir comment a pu se passer la construction de ce pont. En effet, pour construire un tel édifice, il faut pouvoir contrôler les deux rives de la rivière. Or, cela ne semble pas être le cas en 1414. Par ailleurs, on sait qu'il existait un pont à Curnier qui fut emporté au milieu du XV^e siècle : la disparition de ce dernier pont rendait plus nécessaire encore celui des Pilles et à peut-être poussé à sa construction.

L'existence d'une cluse fait des Pilles un passage obligé pour les troupeaux transhumants. On trouve ainsi le passage de bayle ou baille (chef de bergers) qui montre que les Pilles était un lieu de passage des troupeaux transhumants (comptes de la communauté du XVII^e siècle). Mireille indique que les troupeaux transhumants qui passaient, après la guerre, s'arrêtaient la nuit dans la « brouve », la ramière où se trouve le menuisier Bernard jusqu'à la Charrette Bleue.

Les éléments de topographie religieuse.

L'église actuelle est récente (XIX^e siècle), mais il a existé plusieurs églises avant celle-ci. En rive gauche, il y a eu la chapelle Saint Denis. Cette chapelle existe en 1623 (AD Drôme, 2 E 7496, f°193) car elle est mentionnée lors de la prise de possession du prieuré par le nouveau prieur d'alors, César Mille. Ce dernier se devant l'église paroissiale proche du village (St Denis), fait sonner la clochette, fait les rites de possession. Il est dit dans l'acte que l'église étant propriété du prieuré St Marcel, le nouveau prieur s'est rendu sur une petite montagne à un quart de lieu du village à l'église où n'apparaît que la trace des murailles relevées en pierres sèches, et où apparaissent aussi des masures démolies. Ils se sont rendus au grand hôtel récemment relevé. La concomitance de ces deux cérémonies montre que l'église St Marcel était le siège de la paroisse au Moyen Age et que, à la suite de sa ruine, on a construit/agrandi/réhabilité une chapelle dédiée à St Denis. Cette dernière fut peut-être au départ celle des **Pénitents blancs** (qui ont été amenés par Valréas, comme l'atteste un document photocopié et conservé en mairie).

Les vestiges du prieuré de St Marcel sont aujourd'hui la propriété de Denise Moser. Il reste un bas de mur... Cette église paroissiale était aussi église prieurale, et dépendait de l'ordre de St Ruf (basé à Valence depuis le XIIe siècle) qui était un ordre de chanoines réguliers. Ils prenaient les revenus religieux des Pilles (les dîmes) et assuraient, en contrepartie, directement ou en faisant appel à un prêtre le service religieux. Le prieur devait aussi payer le 24^e de la dîme qui allait aux pauvres.

Lorsqu'il y avait un curé desservant qui n'était pas le prieur, il « était payé par ce dernier. Il recevait alors « la portion congrue ». Au cours des XVIIe et XVIIIe siècle, cette « portion congrue », faible au départ, devient de plus en plus importante. En effet, l'Etat absolutiste chercha à conforter les prêtres desservants tandis que les prieurs sont jugés moins utiles. Le prieur des Pilles, voyant que la portion congrue devient plus intéressante que les revenus, put laisser la totalité de la dîme au curé contre le paiement d'une faible redevance.

En limite des Pilles, on trouvait aussi une église à Feuillans, dédiée à Notre Dame. Elle figure d'ailleurs dans le testament de 1401 de François Chalancon. Il existe aussi des ruines de cette église dans la montagne. Feuillans est aujourd'hui un quartier de Montaulieu, situé au-dessus et au sud des Tuillères. On y trouvait un castrum en 1037 et trois manses y furent donnés à l'évêque de Vaison.

Il existe un dessin du chœur (voûte) d'une chapelle ruinée dans les environs des Pilles, réalisé par un peintre de Carpentras, Joseph Bonaventure Laurens. Il s'agit peut-être de Saint-Marcel. (Bibliothèque municipale de Carpentras, 1840, Fonds Laurens, Album 14). Il existe aussi d'autres dessins des Pilles à Carpentras (Album 10, dessin 78 où sont représentés les vestiges du château).

Pour les fonds religieux contemporains, on peut aussi consulter à Valence, aux archives départementales de la Dôme des documents sous la cote 16 J 402 et 16 J 228.

Les archives du diocèse de Valence (conservées à l'actuel diocèse) indiquent aussi que, aux Pilles, au début du 19^e, « plusieurs vont consulter ceux qui disent que les morts leur parlent » (3 F 2, 1814), « on va consulter les devins » (3 F 11, 1828).

Après avoir évoqué certains points et documents, la discussion s'engage sur la méthode de travail.

Il est d'abord nécessaire de repérer les fonds. Les archives d'Etat ne sont pas les mêmes que les archives communales (organisation locale). La grande source pour connaître les habitants sont les archives communales et les archives notariales. Les conflits d'usage liés à l'hygiène sont dans les actes de la communauté d'habitants. Par contre ce qui concerne les propriétés sont dans les archives notariales :

- La commune conserve des archives assez importantes, même pour la période antérieure à la Révolution. Les registres commencent dès 1669.
- Les archives des communes environnantes : à commencer par Condorcet (série FF, procès entre les Pilles et Condorcet)
- Les archives départementales de la Drôme doivent aussi être consultées. On y trouve des archives concernant toutes les périodes (médiévales, modernes et contemporaines).
Les séries les plus intéressantes :
Série B : juridictions, inventaire de la Chambre des Comptes (analyse d'actes entre le XIIIe et le XVIIe siècle concernant les seigneuries dépendant du Dauphin mais qui mentionne peut-être les Pilles, B 1957,, mention notamment de la tour de Blacosa « située au-dessus des murs des Pilles près la terre des Aubres et de Condorcet », en 1334).
Série C : il existe notamment un petit plan des Pilles, datée des années 1780, coté C 260 (projet de route des Baronnie).
Série E : communautés d'habitants (3 E ou E dépôt) et E 3029 à E 3034 (actes de délimitations, délibérations, comptes consulaires, XIIIe siècle-XVIIIe siècle).
Série 2 E : notaires. Il convient de ne pas oublier aussi que certaines archives notariales peuvent aussi se trouver à Avignon (voir notamment les archives des notaires d'Aubres pour les sujets du Pape).

Série 2 E familles, Des Isnards, de Fortia, abbé des Pilles (requête, arrêts de comptes, achats de pensions, 1679-1695)

Série J : fonds privés. 16 J 101 (paroisse des Pilles, inventaire des biens de l'église des Pilles, 1906, 16 J 228 et 402, visites pastorales ; J 447 (population aux Pilles – documents provenant du versement de Mtre Gras)

Série L et Q : révolution (ventes des biens nationaux notamment)

Série M : élections (XIXe siècles), agriculture, police,

Série O : travaux, propriétés et comptes de la commune (XIXe siècle)

Série S : travaux publics (route 94, voirie vicinale), digues et canaux, autorisation pour des moulins, etc.

Série V : administration religieuse entre 1800 et 1940, 51 V 115, procès-verbal de la situation des différentes églises de la paroisse de Nyons, dont les Pilles (description de travaux à l'église St Denis

- Les archives départementales de Vaucluse à Avignon :

Série B : juridictions et seigneurie du Pape, états du Pape, ainsi qu'à Valence et Avignon, où c'est un peu décevant car assez formel : on rend hommage à mais c'est peu factuel. Voir aussi B 581, discussion des biens de la commune des Pilles à la poursuite de ses créanciers, 1623

Série C : administration du pape avant la Révolution

Série 3 E notaires : Aubres, peut-être conservent-ils les archives de notaires des Pilles (3 E 24/1058, f°29v°, transaction entre la communauté d'Aubres et celle des Pilles concernant les droits réciproques de pâturage, 18 juin 1400

voir aussi le notariat de Carpentras (pour les archives des seigneurs des Pilles, André – 2 E 26/(article) et 2 E 27/(article) : voir notamment : 2 E 27/291, f°60, 21 mars 1759, vente d'une maison aux Pilles appartenant au seigneur d'André au profit de Tardieu de Valréas, pour 2000 livres ; 2 E 27/289, f°200-248, reconnaissances générales et particulières pour les Pilles, f°152, reconnaissances générales pour la communauté d'habitants du 26 octobre 1756 ; 3 E 27/377, f°165, 10 septembre 1762, quittance de Joseph Guillaume Duplessis au profit de la confrérie du St Sacrement des Pilles de 48 livres 9 sols, pour « reste et entier paiement du prix du tableau fait par ledit Duplessis à l'église paroissiale dudit lieu » (probablement un tableau de confrérie,, soit un tableau du rosaire soit une adoration du St sacrement).

- Les archives départementales des Alpes de Haute-Provence à Digne :

Série G, clergé séculier : archives du diocèse de Sisteron

- La commune étant liée aux Etats du pape, il pourrait y avoir aussi des archives concernant les Pilles à la Bibliothèque Vaticane à Rome.

- Des bibliothèques conservent aussi des documents intéressants (avant tout Avignon, Carpentras, Aix-en-Provence). Il convient donc de consulter les inventaires en ligne de ces bibliothèques sur le site :

<http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/index.jsp>

A titre d'exemples :

BM Carpentras, Ms 773, f°332, Continuation de la visite générale du recteur Guido Baldo Gallo à Grillon, Valréas, Les Piles, Eyroles, Bollène, Caderousse, Rochegude, La Palud, Mornas, Serignan, Sainte-Cécile, La Garde-Paréol, Cairanne, Sarrians, etc.

BM Carpentras, Ms 1368, f°975, « Exchange de directes et droictz seigneuriaux entre éminentissime et révérendissime Alexandre, cardinal Bichi, évêque de Carpentras, au nom de son évesché, et hault et puissant seigneur M. Pol de Fortias, seigneur des Pilles et autres places » (8 octobre 1642)

BM Carpentras, MS 746, f°123, « Summarium seu repertorium jurium, reddituum et aliarum rerum reverendam Cameram apostolicam concernentium in comitatu Venaissino, die 14 julii, anno Domini 1745 », les Pilles.

BM Avignon, Ms 3286, Enquête (avec contre-enquête et autres pièces) obtenue par Paul de Fortia, seigneur de Pilles et baron de Beaumes, contre les consuls dudit lieu, au sujet de la banalité des fours et moulins (1605-1606)

BM Avignon, Ms 2813, f°285, Traduction de l'accord passé entre la communauté de Pilles et les seigneurs de Montaulieu et de La Bâtie (20 août 1415)

BM Avignon, Ms 4118, f°12, Vente de son domaine et de ses revenus à Valouse, dans le comté Venaissin, moyennant 550 écus d'or, par Esprit Gandelin, seigneur de Pilles et de Beaulieu en Lyonnais, à Claude Baron, capitaine et bourgeois de Nyons. 27 juin 1589 (archives des Boutin seigneur de Valouse)

Il s'agit d'une recherche longue qui risque de devenir fastidieuse : le conseil d'Alexandre Vernin est de prendre des thématiques de recherche, à creuser pour des périodes précises, et dont la synthèse sera publiée dans le bulletin sous forme d'article. On va ainsi engranger des choses. Le travail de Linda sur Aubres est très intéressant mais elle a travaillé durant 2 ans et demi à temps complet ! Elle était épuisée à la fin... Il faut savoir se poser des limites et bien définir les objets qui nous intéressent.

Linda a lu tous les actes notariés du 17^e et 18^e siècle : rébarbatif mais intéressant dans le résultat. Cela ouvre à la compréhension de l'organisation du territoire (où étaient les terres, les moulins, etc.), l'extension du village, etc. Les relations humaines et de pouvoir sont aussi un sujet. Aujourd'hui le maire est officier de police judiciaire. Avant la révolution, ce rôle de représentant de l'Etat était assuré par le viguier, le baille ou le châtelain. Le ou les consuls étaient les représentants du pouvoir des habitants. Le maire synthétise aujourd'hui ces deux rôles.

Simone Chamoux a travaillé sur la communauté de Condorcet à partir des registres de délibérations, des comptes consulaires du 16 au 18^e, délibérations au 17 et 18^e. Alexandre passera un exemplaire de son livre qui n'est plus disponible.

Reproduction des archives : on peut prendre des photos sans problème mais autorisation du conservateur nécessaire. Certains documents sont sur microfilms pour des questions de conservation. Ceux qui sont numérisés peuvent être imprimés.

Votre Présidente et Amie
Marylène

Cotisation individuelle : 15 euros, mineurs et étudiants : 10 euros, couples : 25 euros.
La cotisation est due pour l'année civile et donne le droit de vote aux assemblées générales.
Association Les Pilles, Histoire et Patrimoine – Mairie – 26110 LES PILLES